

# FLASH INFO

N°85 du 23 avril 2024

<u>Collecte des ordures ménagères</u>: La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif aura lieu le mardi à compter du 13.5.24. Le calendrier est dans l'enveloppe jointe.

## Relève des compteurs d'eau:

Nous vous informons que le SMICA passera relever les compteurs d'eau sur la commune à partir du lundi 29 avril 2024.

Nous vous remercions par avance de veiller à ce que votre compteur soit facilement <u>accessible</u>, <u>aéré</u>, <u>dégagé et nettoyé</u> de tout ce qui pourrait en empêcher l'accès et la lecture, <u>d'ouvrir le regard</u>.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boite aux lettres. Vous pourrez soit prendre rendez-vous au 02.37.82.71.88 ou relever votre compteur vous-même et retourner l'avis de passage par mail ou par courrier ou directement au bureau du SMICA 15 rue d'Anet 28260 SAUSSAY, tél.: 02.37.82.71.88, smica.eau@orange.fr

### Mairie et Bibliothèque :

- la mairie sera fermée les samedis 4 mai, 11 et 18 mai 2024.
- la bibliothèque sera fermée jusqu'au 11 mai 2024 inclus. Elle rouvrira le mercredi 15 mai 2024. Le prêt de livres est gratuit.

<u>Tenue du bureau de vote</u>: Nous sommes à la recherche d'électeurs qui souhaiteraient nous aider à tenir une permanence du bureau de vote le dimanche 9 juin 2024 pour une durée de 2h30. Nous vous remercions d'avance.

## Elections européennes du 9 juin 2024 :

**Pour voter**, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote et fournir obligatoirement une pièce d'identité. La présentation de la carte électorale est conseillée.

**Procuration**: si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place. Voici le site pour effectuer la démarche https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604

**Pour s'inscrire**, si vous êtes majeurs et de nationalité française ou européenne, vous avez la possibilité d'effectuer la démarche en ligne au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024 ou avec le formulaire jusqu'au 3 mai 2024.

- en vous présentant à la mairie pendant les horaires d'ouverture
- en envoyant par courrier à la mairie la demande d'inscription sur les listes électorales téléchargeable sur le site internet www.servicepublic.fr,
- en ligne, par internet sur le site suivant : www.service-public.fr, Documents à présenter obligatoirement pour l'inscription :
- pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans)
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'EDF ou de téléphone)

#### **Déclaration des impôts**: La démarche est à effectuer :

- en ligne au plus tard le 30 mai 2024,
- en version papier (en cas d'impossibilité de la faire en ligne) au plus tard le 21 mai 2024, le cachet de la Poste faisant foi.

<u>Tonte des pelouses et travaux de bricolage</u>: les travaux avec tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 - les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 - les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

<u>Entretien des trottoirs</u> : dans l'intérêt de tous, nous demandons à chacun d'entretenir son trottoir. Le désherbant est interdit.

<u>Déjections canines - un peu de civisme</u>: Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public". Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités et toujours conserver des sacs plastiques dans les poches.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique.

